PROCÈS-VERBAL
COMMISSION SPORTIVE

Réunion
En visioconférence Mardi 5 mai 2026

Président :	M. Thierry CORROYER
Présents :	MM. Stéphane BEGEL (en partie) - Michel BOURNEZ – Joël EUVRARD - Gérard GEORGES – Albert GIBOULET - Christophe GIRARDET - Michel NAGEOTTE - Thierry NAPPEY
Excusé :	M. Nicolas VUILLEMIN
Assistent :	MM. Guillaume COLIN et Théo GRANDCLAUDE

INFORMATION

Les demandes de modifications concernant les rencontres des deux dernières journées de championnat seront étudiées ultérieurement par la commission sportive en fonction des classements des équipes.

Le service sportif sera exceptionnellement fermé le vendredi 15 mai.
Pour toute urgence, merci de contacter le Président de la commission, monsieur Thierry CORROYER par mail : sportif@lbfc.fff.fr

1- MASCULINS

1.1 – CHAMPIONNATS

La commission rappelle le tableau des accessions et relégations en fin de saison, suivant le nombre de descentes des clubs régionaux du championnat N3 :

FIN DE SAISON 2025/2026

Relégation(s) N3 → R1	Régional 1 (2 x12)			Régional 2 (4x12)			Régional 3 (7x12)			Départemental 1
	Accessions en N3	Maintiens en R1	Relégations en R2	Accessions en R1	Maintiens en R2	Relégations en R3	Accessions en R2	Maintiens en R3	Relégations en D1	Accessions en R3
1	2	17	5	6	34	8	9	58	17	18
2	2	16	6	6	33	9	9	57	18	18
3	2	15	7	6	32	10	9	56	19	18
4	2	14	8	6	31	11	9	55	20	18
5	2	13	9	6	30	12	9	54	21	18
6	2	12	10	6	29	13	9	53	22	18

1.2 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Rappel des 1/2 finales de la Coupe Bourgogne Franche Comté qui se déroulent le jeudi 14 mai 2026, à 15h00 (sous réserves des procédures en cours) :

STADE AUXERRE (R2 Bonglet) *ou* *FC GRANDVILLARS (R1 Herbelin)*	-	CA PONTARLIER (N3)	**MATCH 1**
EF VILLAGES (R2 Bonglet)	-	ASPTT DIJON (N3)	**MATCH 2**

1.3 – COUPE INTERSPORT

Rappel des 1/2 finales de la Coupe Intersport qui se déroulent le jeudi 14 mai 2026, à 15h00 (sous réserves des procédures en cours) :

US ST-VIT 2 (R3 IDVERDE)	-	RACING BESANCON 2 (R1 HERBELIN)	**MATCH 1**
USC DIJON 2 (R3 IDVERDE)	-	JURA SUD FOOT 2 (R1 HERBELIN)	**MATCH 2**

En raison de la programmation de la Finale de la Ligue des Champions à 18h00, et n'ayant pas de d'autre date pour programmer nos finales des coupes, les Finales de ces deux coupes se dérouleront le samedi 30 mai 2026 à l'Astragale à Dijon aux horaires suivants :

- **Coupe Intersport à 12h00**

- **Coupe Bourgogne Franche Comté à 15h00**

2- JEUNES

2.1 – CHAMPIONNATS

Dossier U18R1 ASPTT DIJON

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 29 avril 2026 qui dit l'appel recevable sur la forme et confirme la décision par adoption des motifs de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 9 avril 2026 concernant la procédure d'évocation.

Elle inflige la perte du match n° 53386859 par pénalité au club ASPTT DIJON avec annulation des buts marqués par le club ASPTT DIJON et octroie le bénéfice du gain du match à JURA SUD FOOT sur le score de 3 à 0.

Elle inflige la perte du match n° 53386871 par pénalité au club ASPTT DIJON avec annulation des buts marqués par le club ASPTT DIJON et octroie le bénéfice du gain du match à RACING BESANCON sur le score de 3 à 0.

Elle inflige la perte du match n° 53386879 par pénalité au club ASPTT DIJON avec annulation des buts marqués par le club ASPTT DIJON et octroie le bénéfice du gain du match à GUEUGNON FC sur le score de 3 à 0.

Dit qu'il y a lieu de faire application de l'article 5 des RG de la ligue BFC concernant les conséquences de la perte des matchs par pénalité (moins un point au classement par rencontre perdue par pénalité).

Match n° 53387276 : U18R2 groupe B : JS LURE – FCC LA JOUX NOZEROY du 28 février 2026

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 29 avril 2026 qui dit l'appel recevable sur la forme et confirme la décision par adoption des motifs de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 19 mars 2026 reprenant son procès-verbal du 5 mars 2026 concernant la procédure d'évocation.

Elle inflige la perte du match par pénalité au club FCC LA JOUX NOZEROY pour en reporter le bénéfice du gain au club JS LURE (3 à 0).

Elle inflige une perte de 5 points de pénalité (5 matchs homologués disputés en situation d'infraction) au club FCC LA JOUX NOZEROY au classement de son équipe U18R2 sur le fondement de l'article 200 des RG de la FFF.

Match n° 55091184 : U14R2 groupe A : USC DIJON – FC CHALON du 28 février 2026

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Régionale d'Appel du 29 avril 2026 qui dit l'appel recevable sur la forme et infirme la décision de première instance et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Elle homologue le résultat de rencontre avec la victoire du club de FC CHALON sur le score de 4 buts à 3.

Match n° 53386768 : U16R1 : PONTARLIER – JURA SUD FOOT du 3 mai 2026
La commission prend connaissance du forfait déclaré du club de JURA SUD FOOT.
La commission donne match perdu au club de JURA SUD FOOT (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de PONTARLIER (3pts ; 3 buts).

Amende : 150 Euros pour forfait déclaré

Il s'agit du deuxième forfait de JURA SUD FOOT.
Rappel de l'article des règlements des compétitions jeunes :

ARTICLE 5 - FORFAITS
Les clubs déclarant 2 forfaits simples ou un forfait général dans une compétition, **au cours de la saison**, ne pourront pas candidater pour inscrire une équipe dans cette même compétition l'année suivante.

Match n° 53387676 : U16R2 groupe B : ST VIT - BAVILLIERS du 17 mai 2026
La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre au mercredi 13 mai 2026 à 18h30 au stade Christian Doussot 2 (synthétique) à St Vit.

Match n° 55372622 : U15R2 groupe D : BAVILLIERS – GRANDVILLARS du 16 mai 2026
La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre au dimanche 10 mai 2026 à 10h00 au stade de la Plaine 2 à Bavilliers.

Match n° 55383532 : U13R2 groupe D : MORTEAU MONTLEBON – SOCHAUX MONTBELIARD 2 du 16 mai 2026
La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter la rencontre au mercredi 27 mai 2026 à 14h00 au stade Henri Schaller 2 à Montlebon.

3- FEMININES

SENIORS

3.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 53517427 : R2F : RACING BESANCON 2 – PERLE DU JURA 1 du 02 mai 2026
La commission prend connaissance du forfait déclaré du club PERLE DU JURA 1.
La commission donne match perdu au club de PERLE DU JURA 1 (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de RACING BESANCON 2 (3pts ; 3 buts).

Amende : 200 Euros pour forfait déclaré

Il s'agit du deuxième forfait du club PERLE DU JURA.

R1F MCE et R2F :
Pour rappel, les deux dernières rencontres de championnat ont été reprogrammées sur le créneau du dimanche à 15h00. Les clubs ont la possibilité de faire une demande pour avancer leur rencontre, mais la commission se réserve le droit de ne pas y répondre favorablement s'il y a un impact sur le championnat.

<u>Pour rappel</u> : <u>Extrait de l'article 33.2 des Règlements Généraux de la FFF concernant l'accession en D3 Féminine</u> :

2. Toutes les Ligues régionales sont tenues d'organiser des épreuves officielles féminines jeunes et Senior.
Les clubs de division supérieure Senior F de Ligue doivent a minima et de manière cumulative :
- avoir au moins une équipe féminine dans les catégories jeunes (U12 à U19) engagées dans une compétition de Ligue ou de District. Les ententes ne sont pas valables vis-à-vis de cette obligation ;
- disposer d'un entraineur CFF3 pour encadrer l'équipe de division supérieure de Ligue Féminine et être présent sur le banc de touche et la feuille de match en cette qualité ;
- disposer d'une Ecole Féminine de Football comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6-U11).
Un état des lieux au regard du respect de ces critères est notifié en décembre à chaque club et le constat définitif du respect des trois critères est arrêté le 30 avril. Le club qui ne répond pas à ces trois critères ne peut participer à la Phase d'Accession Nationale.

3.2 – COUPE BFC FÉMININE

<u>Match n° 55610715 : COUPE BFC FÉMININE : US ST VIT 1 – IS-SELONGEY 1 du 01 mai 2026</u>
La commission prend connaissance du forfait déclaré du club IS-SELONGEY 1.
La commission donne match perdu au club de IS-SELONGEY 1 (0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de US ST VIT 1 (3 buts).

Amende : 175 Euros pour forfait déclaré

<u>Finale de la Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine qui se déroule le jeudi 14 mai 2026, à 17h00, à l'Astragale à Dijon</u> :

US SAINT VIT (R1F MCE)	-	AJ AUXERRE 2 (R1F MCE)	**MATCH 1**

JEUNES

3.3 – COUPE BFC U18F CA

<u>Finale de la Coupe Bourgogne Franche Comté U18 Féminine Crédit Agricole qui se déroule le jeudi 14 mai 2026, à 14h00, à l'Astragale à Dijon</u> :

ENT. ROUGEGOUTTE CHEVREMONT (U18F R1)	-	AS CHATENOY LE ROYAL (U18F R1)	**MATCH 1**

4- FUTSAL

SENIORS

4.1 – CHAMPIONNAT

Match n° 53812065 : R1 Futsal : FCDC 1 – BESANCON SP. FUTSAL 1 du 02 mai 2026
La commission prend connaissance et acte la reprogrammation de la rencontre.
La commission demande aux deux clubs de bien vouloir trouver une nouvelle date pour cette rencontre.

4.2 – COUPE BFC FUTSAL

Tirage au sort des 1/2 finales de la Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal qui se déroulent le week-end du 30 et 31 mai 2026 (sous réserves des procédures en cours) :

F5 DIJON METROPOLE 1 (R1)	-	HERICOURT SG (R1)	**MATCH 1**
FCC LA JOUX NOZEROY (D1)	-	BESANCON SP. FUTSAL 1 (R1)	**MATCH 2**

La commission demande aux clubs recevant de bien vouloir communiquer un ou plusieurs créneaux de gymnase afin de pouvoir programmer leur rencontre.

JEUNES

4.2 – CHAMPIONNATS U15 ET U18

En raison de la qualification d'une équipe pour le championnat Futsal National U19 2026-2027, la commission confirme que la finale régionale Futsal U18 se déroulera le **lundi 25 mai 2026**, à 15h30 au gymnase Sellenet, à Dijon.

4.3 – COUPE NATIONALE FÉMININE FUTSAL

La commission souhaite une bonne rencontre au club de l'US ST VIT, qui disputera la demi-finale de la Coupe Nationale Féminine Futsal ce samedi 09 mai 2026 à 16h00, face au TOULOUSE FC.

Calendrier de la phase Nationale FFF 2025-2026 :

- Finale : Samedi 20 juin, à Reims

5- FONCTIONNEMENT FMI

Transmission tardive :
AS BAVILLIERS : amende de 20 Euros (U16R2 groupe B n° 53387663)

Le Président Commission Régionale Sportive

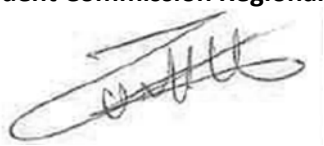

Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football